

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le onze du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement sans public afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, et au sein de la nouvelle salle polyvalente, pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusée</u> : Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p>COMPTE-RENDU N°CR3/2021 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021</p>
CR3/2021	
Objet de la délibération	
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2021	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14	
Date de la convocation	
3 mai 2021	

Après approbation à l'unanimité de la **délibération municipale n°2021/18 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 6 avril 2021**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 19 – ENFANCE/JEUNESSE – CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 20 – ENFANCE/JEUNESSE – ALSH – TARIFS COMPLÉMENTAIRES À LA DÉLIBÉRATION N°2021-04 PORTANT APPROBATION DE TARIFS COMMUNES AVEC BOUVINES.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 21 – ENFANCE/JEUNESSE – ALSH ÉTÉ 2021 – TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES RÉMUNÉRATIONS.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 22 – ASSOCIATIONS – ASSOCIATION « GRUSON JUMELAGES » – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION ET LA VILLE.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 23 – ASSOCIATIONS – ASSOCIATION « GRUSON JUMELAGES » – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX.

Le Conseil Municipal élit par 14 voix Madame Mélanie DAZIN-DESLANDES.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 24 – FINANCES/BUDGET – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEURS.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 25 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE – CRÉATION D'UNE PRIME À L'ACHAT DE VÉLO ÉLECTRIQUE.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention (Monsieur Valère CARETTE).

DÉLIBÉRATION N°2021 - 26 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – ÉCLAIRAGE PUBLIC – EXTINCTION PARTIELLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 27 – INTERCOMMUNALITÉ – PACTE DE GOUVERNANCE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE – AVIS DE LA COMMUNE RELATIF AU PROJET.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 47

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour
susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN